

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SERMATECH à CLAYE SOUILLY

Description de l'établissement

Nom : SERMATECH
Adresse : ZA DE LA MOTTE RUE VICTOR BALTARD
Commune(s) : CLAYE SOUILLY (77118)
Activités : H11 - Usinage
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 28/04/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00053950101

Ancien identifiant SIS : 77SIS07950

Description¹ : Ancien établissement d'usinage de pièces métalliques pour l'industrie aéronautique, exploité par la société de Mr Tourolle de 1980 à 1998 date à laquelle l'entreprise a été vendue au groupe Sermatech.

Dans le cadre d'un audit environnemental réalisé en 1998, 10 forages ont été réalisés en juillet 1998. Les composés analysés étaient : les métaux, les hydrocarbures totaux et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Les hydrocarbures totaux ont été identifiés à des valeurs supérieures à la Valeur de Définition de Source Sol (VDSS) au droit de la zone de stockage des déchets et de la zone de rejet des purges des compresseurs. La présence des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) a également été identifiée au droit de la zone de stockage des déchets à des valeurs inférieures à la VDSS.

Les concentrations en métaux lourds étaient largement en dessous des seuils de référence.

Suite à l'enlèvement et au démantèlement des machines de production et des structures enterrées, des investigations complémentaires ont été réalisées en 2004/2005 à l'intérieur de l'atelier principal. Après démolition des bâtiments, des travaux de dépollution (excavations) ont été réalisés entre 2005 et 2007. Les analyses de bord et fond de fouille ont montré des valeurs inférieures aux objectifs de réhabilitation.

Une évaluation des risques résiduels a été conduite à la suite aux travaux d'excavation. Les calculs effectués ont montré que le site, après réhabilitation, était compatible avec son usage futur envisagé (commerces et bureaux).

Cependant, les études conduites depuis 2004 ont montrées la présence d'une pollution en trichloréthylène en phase libre, notamment au droit

du piézomètre MW1. Aussi, différents pompages ont été réalisés entre 2005 et 2008 sur ce piézomètre.

Le 17 avril 2008, par arrêté préfectoral complémentaire n° 08 DAIDD 1 IC 150, un suivi semestriel de la qualité de la nappe est imposé (périodes de basses et hautes eaux) pour les paramètres suivants : niveau de la nappe, hydrocarbures totaux (HCT) et l'ensemble des composés organohalogénés volatils (COHV) dont le trichloroéthylène et ses produits de dégradation.

Par ailleurs, des servitudes conventionnelles de droit privé ont été mises en place le 24 novembre 2009. Elles prévoient notamment des dispositions constructives obligatoires, l'interdiction d'utilisation des eaux souterraines, et le maintien pérenne de l'accès et de l'état des ouvrages de surveillance des eaux souterraines.

La surveillance de la nappe s'est poursuivie et a évolué jusqu'en mai 2022. Les conclusions de ce suivi environnemental indiquent que les concentrations en polluant tendent à baisser depuis plusieurs années et que cette tendance est confirmée par les campagnes effectuées entre 2017 et 2022. Par ailleurs, l'évaluation quantitative des risques réalisée en 2019 montre que l'état du site est compatible avec les usages observés sur et hors du site. En conséquence, l'exploitant a demandé à arrêter le suivi environnemental de ce site après sa campagne de mesures de mai 2022. Par courrier préfectoral du 7 avril 2023, la fin de la surveillance de la nappe a été actée.

Le site a été réaménagé en construction de nature commerciale et en bâtiment de restauration rapide.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/04/2023

Enjeux et environnement :

Description³ :

Ancien établissement d'usinage de pièces métalliques pour l'industrie aéronautique, exploité par la société de Mr Tourolle de 1980 à 1998 date à laquelle l'entreprise a été vendue au groupe Sermatech.

Dans le cadre d'un audit environnemental réalisé en 1998, 10 forages ont été réalisés en juillet 1998. Les composés analysés étaient : les métaux, les hydrocarbures totaux et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Les hydrocarbures totaux ont été identifiés à des valeurs supérieures à la Valeur de Définition de Source Sol (VDSS) au droit de la zone de stockage des déchets et de la zone de rejet des purges des compresseurs. La présence des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) a également été identifiée au droit de la zone de stockage des déchets à des valeurs inférieures à la VDSS. Les concentrations en métaux lourds étaient largement en dessous des seuils de référence.

Suite à l'enlèvement et au démantèlement des machines de production et des structures enterrées, des investigations complémentaires ont été réalisées en 2004/2005 à l'intérieur de l'atelier principal. Les résultats ont montré des dépassements des Valeurs de Constat d'Impact (VCI) en hydrocarbures totaux au droit de plusieurs sondages.

Des travaux de dépollution ont été réalisés suite aux conclusions de l'audit de 2004, 150 m³ de terres polluées ont été évacuées en biocentre. Les prélèvements de fond de fouilles ont montré des concentrations en hydrocarbures supérieures aux Valeurs de Constat d'Impact (VCI).

En janvier et mai 2007, après démolition des bâtiments, des excavations complémentaires ont été réalisées. Les analyses de bord et fond de fouille ont montré des valeurs inférieures aux objectifs de réhabilitation.

Une évaluation des risques résiduels a été conduite à la suite de la deuxième phase de travaux d'excavation. Les calculs effectués ont montré que le site après réhabilitation était compatible avec son usage futur envisagé (commerces et bureaux)

Observations: 5 piézomètres ont été installés sur la zone d'étude en 2004. Une phase libre a été identifiée sur le piézomètre MW1.

Différents pompages ont été réalisés en 2005, 2006, 2007 sur le piézomètre MW1. La dernière opération de pompage en 2008 a montré que les concentrations en hydrocarbures totaux ont nettement diminué en 2007 et 2008. Les résultats ont également montré un dépassement de la Valeur de Constat d'Impact pour le trichloréthylène ponctuellement sur la nappe.

7 piézaires ont été implantés sur la zone d'étude, les analyses ont permis de détecter la présence d'hydrocarbures aliphatiques au droit des 7 piézaires ainsi que la présence d'hydrocarbures aromatiques volatils et des traces des composés organo-halogénés volatils.

Dans le cadre de la procédure de cessation d'activités d'une installation classée, des diagnostics environnementaux ont été réalisés et des investigations dans les sols et les eaux souterraines ont été engagées à plusieurs reprises par l'exploitant depuis 2004. Elles ont permis de constater la présence de sources de pollutions dans les sols, l'air du sol et les eaux souterraines.

Compte tenu de l'usage futur envisagé sur ce site par le nouveau propriétaire (construction de deux bâtiments à usage commercial), il a été demandé à l'exploitant de démontrer que les mesures de remise en état envisagées étaient suffisantes pour rendre le site compatible avec l'usage auquel il était destiné. Cela a conduit l'exploitant à prendre des mesures de gestion et notamment la réalisation de plusieurs opérations d'excavation de terres et de pompage des eaux souterraines.

Après étude du plan d'action proposé par l'exploitant en juin 2006, l'inspection des installations classées lui a demandé des éléments complémentaires sur les objectifs de dépollution retenus et les travaux engagés. Il lui a également été demandé de proposer les éventuelles restrictions d'usage à mettre en oeuvre sur le site ainsi qu'un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines.

L'arrêté préfectoral du 17 avril 2008 prévoit la mise en place de 6 piézomètres (dont 2, au minimum, en aval), la réalisation de 2 campagnes de mesures par an (périodes de basses eaux et hautes eaux), le suivi des paramètres niveau de la nappe, hydrocarbures totaux et l'ensemble des composés organo-halogénés volatils dont le trichloréthylène et ses produits de dégradation. L'arrêté préfectoral impose à la société Teleflex de fournir un bilan quadriennal ayant pour objet d'asseoir les modalités de la surveillance pour les quatre années

suivantes. Il prévoit également la réalisation de campagnes de pompages trimestrielles, au niveau du piézomètre MW1.

Des sondages en mars 2006 ont permis d'indiquer que la contamination aux HC était ponctuelle avec une surface maximale de 100 m² sur une hauteur maximale de 1.2 mètres soit 120 m³. 130 tonnes de terres ont été excavées puis évacuées en biocentre en octobre 2006. Considérant les niveaux résiduels de pollution, la zone a été remblayée par des terres propres et la cessation d'activité de cette parcelle a été actée par le préfet par lettre du 14 février 2007.

En juin 2008 et février 2009, l'exploitant a transmis les résultats des 2 premières campagnes de mesures (campagnes d'avril et septembre 2008). Les derniers résultats font apparaître la présence d'hydrocarbures totaux et de trichloroéthène. Le dispositif de pompage a permis d'enlever la phase libre d'hydrocarbures dans le piézomètre MW1.

Des servitudes conventionnelles de droit privé ont été mises en place le 24 novembre 2009. Elles prévoient notamment des dispositions constructives obligatoires, l'interdiction d'utilisation des eaux souterraines, et le maintien pérenne de l'accès et de l'état des ouvrages de surveillance des eaux souterraines.

Suite aux visites du site des 4 février et 27 avril 2010, M. le Préfet a pris acte, par courrier du 29 juillet 2010, de l'ensemble des investigations menées sur le site pour sa réhabilitation. Le procès-verbal de récolement du 30 juin 2010 était joint au courrier préfectoral susvisé.

Les résultats des campagnes de suivi de qualité des eaux souterraines réalisées en novembre 2010 et mars 2011 font apparaître la présence d'hydrocarbures totaux et de trichloroéthène. Du 1,1-dichloroéthylène a été détecté au droit d'un piézomètre à une concentration supérieure à la valeur de référence retenue.

En 2016, un nouveau piézomètre au nord de la parcelle est installé en substitution d'un ouvrage endommagé en 2014 suite à la demande de la DRIEE lors d'une réunion qui s'est tenue en janvier 2016.

Les résultats de la campagne menée en novembre 2016 montrent sur les piézomètres en aval une diminution ou une stagnation des concentrations en composés organiques volatils halogénés.

La surveillance de la nappe s'est poursuivie jusqu'en mai 2022. Les conclusions de ce suivi environnemental indiquent que les concentrations en polluant tendent à baisser depuis plusieurs années et que cette tendance est confirmée par les campagnes effectuées entre 2017 et 2022. Par ailleurs, l'évaluation quantitative des risques réalisée en 2019 montre que l'état du site est compatible avec les usages observés sur et hors du site.

Le site a été réaménagé en construction de nature commerciale et en bâtiment de restauration rapide.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

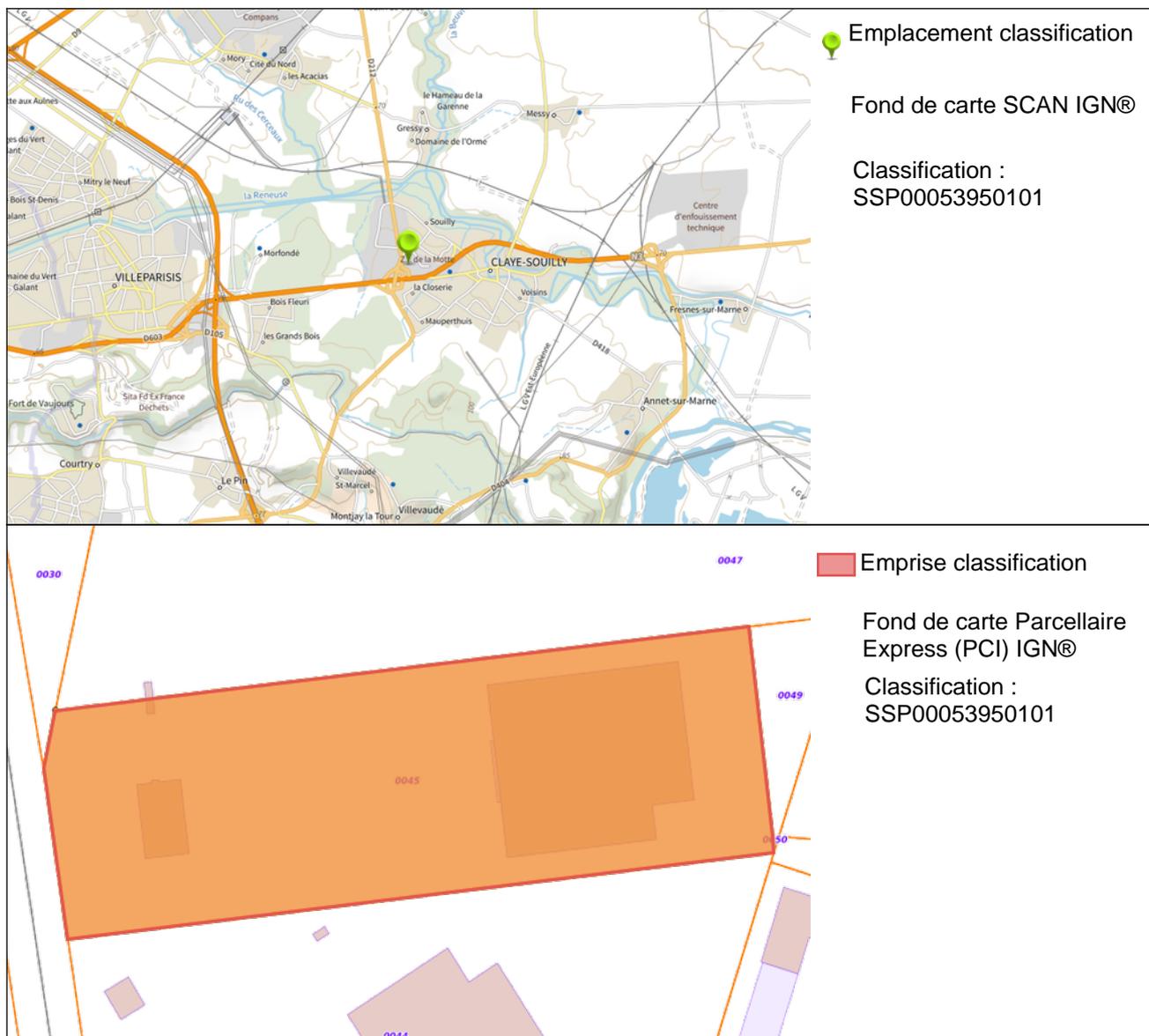
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
CLAYE SOUILLY	1	BB	0045	77

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 675780.7537795521, Lat. : 6871787.37302125

Superficie estimée :

15038 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.